

ECHINUS

(export du DFSM au 08/02/2026 à 09:11)

var ESSINUS

[1] ECHINUS Sciences de la nature - Zoologie

nomen

Etymologie Forme latinisée du grec "echinos", qui signifie « oursin » ou « hérisson »

Définition

Petit poisson* de mer qui pressent les tempêtes et qui est capable d'immobiliser les navires.

Notes

- syn REMORA

Glose

C'est le nom antique du poisson, que l'on rencontre notamment chez Pline. Depuis le XVIe siècle, *remora* est aussi le nom d'une espèce de poisson des mers chaudes dont la tête est pourvue d'un disque adhésif qui lui permet de se fixer aux requins, aux tortues marines, aux cétacés ou même aux coques de navire. (TLFi)

syn MORON

Glose

On rencontre cette forme chez Jean Corbechon ([Barthélémy l'Anglais], Propriétés de choses, 1372, XIII, 25, f. 188 ra).

Glose

La version longue du *Bestiaire* reprend *L'Image du Monde* de Gossuin de Metz en attribuant à l'*essinus* les propriétés du *remora*, bien connu depuis Pline : un petit poisson qui a la propriété extraordinaire d'immobiliser les navires en se fixant à leur coque. Isidore de Séville a transmis le souvenir de ces propriétés en les associant au nom d'*echenaïs*. Les bestiaires latins et français attribuent ainsi les propriétés du *remora* antique au poisson nommé *echinus*, qui annonce les tempêtes. Brunet Latin, quant à lui, n'évoque pas le pouvoir du *remora* antique, mais seulement un poisson dont l'observation est utile aux marins pour savoir quand se mettre à l'abri de la tempête. [C. Rochelois]

Citations

- Echinus est un petit poisson de mer ; mes il est si saiges que il aparçoit devant la tempeste, et maintenant prent une piere et porte la avec soi, autresi come une ancre, por mantener soi contre la force

des tempestes ; por ce s'en prannent sovent garde les mariniers.

Brunetto Latini, *Tresor*, 1268, I, 131, 10, p. 232

- Phisiologes nos dist d'un poisson qui est en la mer d'Ynde que on apele *essinus*. Cis poissons est menres d'un pié et si a si grant vertu en lui que il ne trueve nule si grant nef ne si isnele, se il se prent a la nef, qu'ele se puet ja puis removoir n'arier n'avant.

Pierre Beauvais, *Bestiaire*, 3e quart du XIII^e s., av. 1268, LXIV, l. 1-5, p. 226.